

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article2197>



Naissance d'un nouvel opérateur au 1er janvier

- Espace Presse / Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 24 janvier 2020

Copyright © Office français de la biodiversité - Tous droits réservés

Naissance d'un nouvel opérateur au 1er janvier

L'Office français de la biodiversité, un nouvel opérateur pour protéger et restaurer la biodiversité

À compter du 1er janvier 2020, un nouvel opérateur assurera la préservation et la restauration de la biodiversité. Il regroupera les collaborateurs issus de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

L'Office français de la biodiversité répondra à trois enjeux majeurs :

- **Simplifier l'organisation** par le rapprochement des expertises complémentaires,
- **Coordonner pour renforcer** l'efficacité des politiques publiques,
- **Renforcer l'action territoriale.**

Il se verra confier cinq missions :

- **L'appui à la mise en oeuvre** des politiques de l'eau et de la biodiversité,
- La gestion et l'appui à la **gestion d'espaces naturels**,
- La **police de l'environnement** et la **police sanitaire**,
- La formation et la **mobilisation des citoyens** et des parties prenantes,
- Le **développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise** sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative.

La création de l'OFB est une étape supplémentaire dans la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Pour en savoir plus :

- [Le dossier sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : Ce qu'il faut savoir sur la création de l'Office français de la biodiversité](#)
- [La plaquette : Un nouvel opérateur pour protéger et développer la nature et la biodiversité](#)
- [La fiche : Le renforcement de la police de l'environnement](#)
- [La fiche : Réforme de la chasse](#)

